

Le Martrinol

BULLETIN MUNICIPAL DE MARTRIN

Année 2010

Le mot du maire

2009 aura permis à la Martrinole de s'installer dans des locaux aux normes. Pour réaliser les travaux et acheter les murs, l'entreprise a bénéficié de subventions de la Région et du Conseil Général. Vous trouverez le montant des aides de la commune dans les chiffres du compte administratif 2009. La commune reste propriétaire du foncier non bâti, et par une convention, utilise la couverture du bâtiment pour produire de l'électricité.

EDF effectuant des travaux d'enfouissement des lignes moyennes tensions (programme cantonal de plus de 2 millions d'€), nous avons saisi cette opportunité pour enfouir nos basses tensions ainsi que l'éclairage public (quartier de la Capelle).

En 2009, nous avons évoqué la possibilité de cons-

truire des bâtiments afin de proposer des logements à des personnes légèrement dépendantes. Les études de faisabilité font apparaître l'impossibilité de financer cette opération par les revenus locatifs. A ce jour, nous sommes



LE VILLAGE DU CAYLA: SES CALADES, SON EGLISE ...

contraints de mettre ce projet en sommeil. La commune rencontre de plus en plus de difficultés pour l'obtention des permis de construire : dans une société devenue procédurière, les services de l'Etat sont contraints d'appliquer à la lettre la réglementation. Pour pallier à cette nouvelle

donnée, le conseil municipal a fait le choix d'élaborer une carte communale.

Je propose que, dès la rentrée de septembre, la cantine scolaire s'applique à n'utiliser que des produits biologiques en mettant en avant les produits élaborés sur notre territoire. La directrice de l'école est également d'accord pour travailler un jardin avec les élèves (travaux pratiques).

Nous allons aussi étudier les performances énergétiques de nos logements, ainsi qu'un programme d'assainissement pour le bourg.

En entrant à la Caminada, certains ont pu s'étonner de la disparition de la statue-menhir de Jouvayrac. En fait, elle participe à l'exposition « Statues-menhirs, nouvelles découvertes, nouveaux regards » au Musée Fenaille, du mois de juillet au mois d'octobre 2010.

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

P 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

P 2

LES DONNEES SOCIALES

P 2

LE BILAN 2009

P 3

LES RÉALISATIONS 2009

P 4

LE BUDGET 2010

P 4

LES PROJETS EN COURS

P 5

INFORMATIONS DIVERSES

P 6

La composition du Conseil Municipal

Maire : Claude BOYER

1^{er} adjoint: Sébastien PAUL

2^{ème} adjoint: Nadine CONDOMINES

3^{ème} adjoint: Nadine FEILDEL

Les conseillers:

Jean-Claude ROQUES, David SERRALTA, Maurice MALAVAL, Gilles SOUCHON, Jean-Marie SINGLA, Christian BOULARAN, Bernard BASCOUL.



**LA TOUR SOUS
LE GIVRE
(HIVER 2009-2010)**

Le Tableau des délégations-représentations

Communauté des communes des 7 Vallons	Claude BOYER, Sébastien PAUL
SMICTOM	Claude BOYER, David SERRALTA, Maurice MALAVAL
Vallée du Rance	Claude BOYER, Jean-Claude ROQUES
Rives du Tarn	Claude BOYER, Christian BOULARAN
SIEDA	David SERRALTA, Sébastien PAUL
Parc Naturel Régional des Grands Causses	Gilles SOUCHON
SMICA	Bernard BASCOUL
La défense	Maurice MALAVAL

Les commissions

Regroupement scolaire:
Nadine Feildel, David Serralta

Voirie:
Maurice Malaval,
Jean-Claude Roques

Parc immobilier:
Nadine Condamines,
Nadine Feildel

Communication:
David Serralta, Gilles Souchon

Finances:
Sébastien Paul, Gilles Souchon

Données sociales de la commune

Etat civil

Naissance:

Loriane MALAVAL, le 22 septembre 2009

Mariages:

Florent ANE et Séverine VALENTIN,
le 30 Mai 2009
Pascal GATTO et Annick MARIGLIANI,
le 19 septembre 2009

Recensement de la population

La population légale totale à compter du 1^{er} janvier 2010 est de 224 habitants dans la commune de Martrin.

Recensement militaire (obligatoire à 16 ans)

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Recensement agricole 2010

Il se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011 sur l'ensemble de territoire français. Un enquêteur se déplacera chez chaque exploitant agricole pour l'interroger sur son exploitation et ses moyens de production.

Délivrance des pièces d'identité

Passport: Vos demandes de passeport se font maintenant dans une commune équipée de stations biométriques (la liste des communes équipées est disponible sur le site Internet de chaque préfecture). **Les communes dotées de ce dispositif, les plus proches de notre commune, sont Belmont-sur-Rance ou Saint-Affrique.**

Carte Nationale d'identité: Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) est gratuite. Dans le cadre d'un renouvellement, si l'ancienne carte ne peut être présentée (perte ou vol), le prix de la demande est de 25€, en timbre fiscal. **La demande est rédigée sur un formulaire dans la mairie de votre domicile. La liste des pièces à fournir est disponible sur le site du ministère de l'intérieur.**

Demandes d'autorisations d'urbanisme en 2009

Déclarations préalables: 12 - Permis de construire: 3 - Certificats d'urbanisme: 4

Déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme ou (et) une chambre d'hôte doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès de la mairie de la commune où se situe ce type d'hébergement.

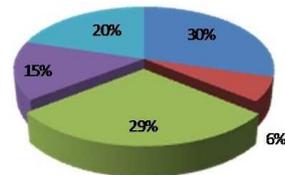
Compte administratif de l'année 2009 en chiffres

Fonctionnement au 31/12/2009

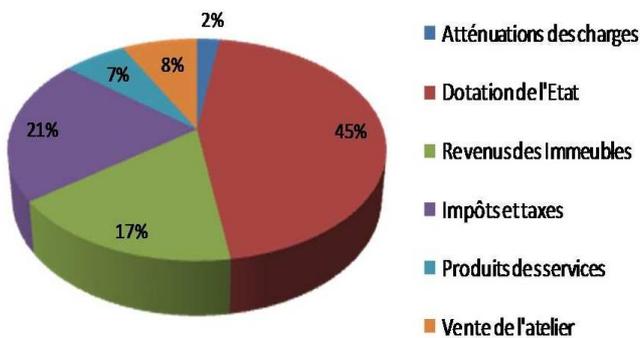
Charges du personnel	56 119 €
Charges financières	11 845 €
Charges à caractère général (alimentation cantine, entretien des bâtiments, électricité et gaz, ...)	54 720 €
Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités des élus, incendie, aides sociales, contrib. organismes départementaux)	28 595 €
Atténuations des produits (versement à la CC des 7 Vallons)	38 632 €
Total dépenses	189 911 €

Dépenses fonctionnement 2009

- Charges du personnel
- Charges financières
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations des produits



Recettes fonctionnement 2009

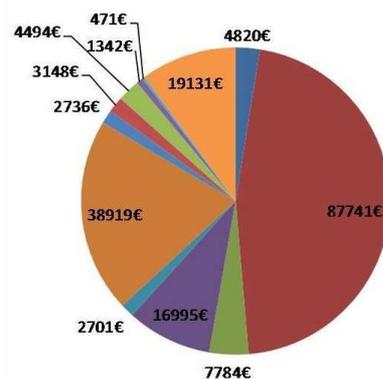


Atténuations des charges (Remb. Rémunération du personnel)	6 017 €
Dotations de l'Etat	117 890 €
Revenus des Immeubles	44 573 €
Impôts et taxes	55 055 €
Produits des services (cantine, ADSL, gaz et eau)	16 620 €
Vente de l'atelier	20 000 €
Total recettes	260 155 €

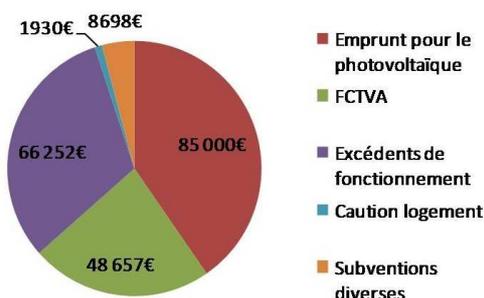
Investissement au 31/12/2009

Restauration vitraux de l'église	4 820 €
Photovoltaïque	87 741 €
Travaux voirie	7 784 €
Travaux divers	16 995 €
Achats divers	2 701 €
Travaux au profit de l'atelier La Martrinole	38 919 €
Aménagement d'un garage communal	2 736 €
Equipement informatique pour le point accès au public	3 148 €
Achat de deux défibrillateurs	4 494 €
Caution logement	1 342 €
Dettes envers groupement de collectivités	471 €
Remboursement d'emprunts	19 131 €
Total dépenses	190 282 €

Dépenses investissement 2009



Recettes investissement 2009



Emprunt « photovoltaïque »	85 000 €
FCTVA	48 657 €
Excédents de fonctionnement	66 252 €
Caution logement	1 930 €
Subventions diverses	8 698 €
Total recettes	210 537 €

Le point sur quelques réalisations de l'année 2009

Un nouveau garage communal

Le sous-sol de la maison d'habitation, située à côté de l'atelier de la Martrinole, a été aménagé en garage (2/3 pour la commune et 1/3 pour le locataire de la maison). Le coût des travaux s'est élevé à 2736€.



Le photovoltaïque

Depuis août 2009, une couverture photovoltaïque, installée sur la toiture de l'atelier de la Martrinole, produit de l'électricité. Cette micro-centrale (130 m²) doit participer à la recherche d'un équilibre énergétique: produire autant de KWh que ce que la commune en consomme. La production équivaut à environ 65% de nos besoins. Après l'amortissement de l'installation et grâce au tarif bonifié de l'achat de l'électricité par EDF, la recette annuelle sera quatre fois supérieure à la dépense engagée par la mairie pour l'éclairage public et ses bâtiments communaux.

Acquisition de deux défibrillateurs



Deux défibrillateurs cardiaques sont installés, l'un au Cayla et l'autre à la Mairie. Le samedi 12 décembre 2009, lors de la démonstration sur le fonctionnement des défibrillateurs, M. Fournier, AXA Assurances, a remis un chèque de 1100€ à M. Boyer pour la commune. M. BANES, directeur de la banque populaire occitane de Vabres l'Abbaye a également remis un chèque de 500€ pour l'acquisition des défibrillateurs. Cet investissement a aussi bénéficié de l'aide du conseil général à hauteur de 1126€.

Les personnes désireuses de suivre une formation de premier secours peuvent s'inscrire auprès de la mairie.

Le budget 2010 et les projets en cours

Le budget 2010 a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal le 12 avril 2010. Il est équilibré à 285 106€ en section fonctionnement et 139 359€ en section investissement.

Extension des réseaux à la Bourdique et à la Pagésié

Un chantier est prévu pour alimenter en électricité des parcelles à la Bourdique et à la Pagésié. Le devis estimatif des travaux de l'entreprise SPIE s'élève à 26 958€ TTC. Le SIEDA prendra en charge une partie des travaux, à hauteur de 20 928€. Le reste, à payer par la Commune, sera de 6030€. La commune procède également à l'extension du réseau d'assainissement.

Eclairage public à la Capelle

A la Capelle, la réalisation des travaux d'éclairage public a été évaluée à 4823€ HT par l'entreprise SPIE. Le SIEDA participera à hauteur de 1447€ HT (soit 30% du coût total des travaux). La commune prendra en charge cet investissement pour un montant de 3376€ HT.

Réfection de la toiture de l'école au Cayla

La toiture de l'ancienne école du Cayla abrite deux logements sociaux. Le coût de la réfection de cette toiture (135m²) est estimé à 17531€ HT. Le conseil municipal souhaite solliciter l'aide parlementaire pour permettre la réalisation des travaux, puisque les subventions qui financent habituellement ces types d'investissement ne peuvent être attribuées aux logements sociaux.

Enfouissement des réseaux électriques et Télécom

L'extension du projet d'enfouissement des lignes, route de la Capelle, se termine au début de l'année 2010. Concernant le réseau électrique, le SIEDA a estimé le montant des travaux à 31570€ HT, la participation de la commune sera de 20% (soit un coût pour la commune de 6314€). Pour le réseau Télécom, le projet s'élèvera à 4675€ TTC, la participation de la commune sera de 50% (soit un coût de 2337€).



Avec les anciens réseaux



Après les travaux

« LA TOUR « REFUGE » DES HABITANTS (1392), BLASONS DES HOSPITALIERS ET DE PÉNAVAYRE DU SALÈS. »

Incorporation dans le domaine communal des biens vacants et sans maître

Les parcelles, situées sur le territoire de la commune de Martrin, présumées vacantes et sans maître, sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune. Les biens reviennent à la commune après une procédure qui se déroule en plusieurs étapes : un avis de la commission communale des impôts directs ; une délibération du conseil municipal qui accepte d'engager la publicité de cette procédure ; un arrêté donne la durée de l'enquête au cours de laquelle les propriétaires peuvent encore se manifester ; un affichage de l'arrêté sur les lieux desdits biens. Si les propriétaires ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois, les terrains sont vacants et sans maître au titre de l'article 73 du Code Civil, et la commune pourra, par délibération du conseil municipal, les incorporer dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par un arrêté municipal.

Informatique à l'école

Afin de permettre la réalisation du programme scolaire en informatique, le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat de 10 ordinateurs. L'objectif est de permettre à chaque enfant de se familiariser avec l'informatique. Dans l'école, un espace est réservé à cet équipement informatique, ainsi chaque section peut travailler sans gêner les autres élèves. Le budget investissement est de 8800€ HT (comprenant l'achat de 10 ordinateurs, une imprimante, la fourniture de meubles, la mise en place de l'alimentation électrique du réseau d'ordinateurs). Aujourd'hui, les enfants peuvent continuer à apprendre dans de bonnes conditions avec un outil informatique récent.



Exploitations forestières et respect de l'état de la voirie

L'état de la voirie sur notre territoire est un sujet essentiel. Notre vie quotidienne, nos activités économiques, touristiques, agricoles et bien d'autres en dépendent.

Le coût de l'entretien de la voirie augmente, notamment, suite à d'importantes dégradations occasionnées par des exploitations forestières. Afin d'y remédier, et conformément au code de la voirie routière et au code rural (L.141-9 du code de la voirie et L.161-8 du code rural), les communes de Brasc, Coupiac, Martrin, Montclar, Plaisance, Saint Juery au sein de la communautés des communes des 7 Vallons ont décidé de mettre en place l'état des lieux de la voirie avant et après exploitations forestières, minières ou autres.

Désormais, les propriétaires de parcelles qui souhaitent faire intervenir un exploitant doivent en informer le Maire de la commune concernée. L'exploitant et le propriétaire de la parcelle devront alors prendre rendez-vous avec le Maire pour établir un état des lieux initial de la voirie avant exploitation. Il en sera de même à l'achèvement du chantier. Le chantier ne pourra pas débuter tant que le document ne sera pas signé par : le propriétaire de la parcelle, l'exploitant forestier, la commune et la communauté des communes.

Cette démarche obligatoire est exécutoire à compter du 10 mai 2010 suivant la délibération prise en conseil communautaire en date du 5 mai 2010.

MAIRIE DE MARTRIN

Le Bourg
12550 MARTRIN

Téléphone : 05 65 99 79 65
Télécopie : 05 65 99 79 65
Messagerie :
secmairie.martrin@wanadoo.fr

Permanences :

Lundi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h30

Les horaires d'ouverture des services publics de proximité

Les déchetteries :

- Site de St Sernin:
Lundi : 10h-12h
Samedi : 8h30-12h

- Site de Coupiac:

Lundi : 14h-17h
Samedi : 14h-17h

La bibliothèque

(salle du conseil municipal) :
Jeudi : 11h-12h

Point accès internet gratuit (salle du conseil municipal) :

Deux ordinateurs à disposition
Des branchements à internet possibles pour les portables
24h/24h et 7jours/7

Contacts:

M. le Maire : 06 87 43 48 63
La Mairie : 05 65 99 79 65

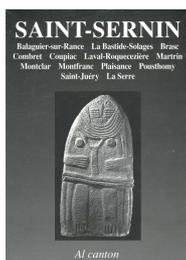
Informations diverses

Le prêt à poster de Martrin



Au printemps 2009, une nouvelle enveloppe *Prêt-à-Poster* a été inaugurée. Le paysage qui représente le village de Martrin a été réalisé par David Goad, un artiste peintre, habitant de la commune.

Vente du livre



Le livre, intitulé *Saint-Sernin*, dans la collection *Al Canton*, a été réédité. Vous pouvez vous le procurer en vous adressant à la mairie de Martrin. Son coût est de 25€ (livre et CD).

La fête votive est relancée !

Les jeunes martrinols et leurs amis ont décidé de réorganiser la fête de Martrin. Elle aura lieu les jours suivants : **samedi 28 et dimanche 29 août 2010.**

Sites web :

- www.service-public.fr
- www.pagesperso.orange.fr/commanderie_martrin
- www.7vallons.com
- www.interieur.gouv.fr

Cours d'anglais

Tous les mardis à 20h30 (Salle du conseil municipal).

Cours de gymnastique

Tous les mardis matin de 10h à 11h (Salle des fêtes).

Concours « Villes et villages fleuris »

En 2009, la commune de Martrin a participé au concours des villes et villages fleuris de l'Aveyron. Pour notre plaisir, les marguerites situées dans la cour de la commanderie apparaissent dans un calendrier regroupant tous les participants à cet événement.



Le four à pain, restauré en 2008



Le four à pain du village a été utilisé lors des journées festives organisées par le Comité d'Animations Culturelles de Martrin, en 2008 et 2009. Le Parc Naturel Régional des Grands Causses fera réaliser une porte.

Le repas des habitants de la commune



A l'initiative du Comité d'Animations Culturelles, les habitants de la commune de Martrin sont invités à partager un repas, sur la place du village, **le vendredi 30 juillet 2010.**